

2 Contrat pour un collaborateur non-cadre (en l'absence de convention collective)

Ce contrat doit être rédigé en deux exemplaires : un pour le salarié et un pour l'employeur.

Il peut être complété par des clauses particulières en fonction des exigences ou des avantages propres au poste.

Pour un contrat de travail :

— à durée indéterminée de cadre (v., sous la rubrique Cadres, formules 2 et 3) ;

— de VRP (v., sous la rubrique VRP, formule 1) ;

— d'employés de maison (v., sous la rubrique Employés de maison, formule 1).

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Personne morale :

Z (dénomination sociale), (forme), (capital), (code NAF), dont le siège social est situé à (siège social/adresse) représentée par (prénom) A (nom), en sa qualité de (qualité),

Et/ou

Personne physique :

..... (prénom) A (nom), employeur, demeurant à (adresse) d'une part,

ET

..... (prénom) B (nom), demeurant au (adresse), né(e) le (date), à (lieu), de nationalité, immatriculé(e) à la Sécurité sociale sous le n°

Obs : si le salarié est étranger, préciser le numéro de sa carte d'autorisation de travail.

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

La déclaration préalable à l'embauche de (prénom) B (nom) a été effectuée à l'URSSAF de (lieu) auprès de laquelle Z (dénomination sociale) est immatriculée sous le n° (numéro).

..... (prénom) B (nom) pourra exercer auprès de cet organisme son droit d'accès et de rectification que lui confère la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Conditions d'engagement

Le contrat de travail de (prénom) B (nom) est régi par les dispositions du code du travail (notamment pour les congés payés) applicables à notre société, ainsi que par les dispositions particulières du présent contrat.

..... (prénom) B (nom) s'engage, en outre, à se conformer aux dispositions du règlement intérieur dont un exemplaire lui a été remis ce jour.

Objet et durée du contrat

..... (prénom) B (nom) est engagé par Z (dénomination sociale) à compter du (date du 1er jour de travail effectif) et pour une durée indéterminée.

Période d'essai

➡ Ajouter éventuellement une clause de période d'essai : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 21.

Emploi et qualification

..... (prénom) B (nom) occupera un emploi de (qualification) à l'indice et au coefficient hiérarchique de

Obs : préciser l'emploi, en utilisant par exemple la terminologie de la classification de l'arrêté Parodi applicable à la branche professionnelle, voir l'étude Salaires.

Indiquer éventuellement l'indice correspondant, s'il existe.

➡ Pour donner plus de souplesse pour l'organisation du travail dans l'entreprise, ajouter éventuellement :

En fonction des nécessités d'organisation du travail, (prénom) B (nom) pourra être affecté aux divers postes correspondant à la nature de son emploi.

Durée du travail et rémunération

Si le salarié est soumis à la durée légale ou conventionnelle du travail, indiquer :

..... (prénom) B (nom) sera soumis à la durée (légale ou conventionnelle) du travail applicable dans (l'entreprise ou l'établissement ou le service).

En rémunération de ses services, (prénom) B (nom) percevra un salaire brut horaire de (montant) € soit un salaire mensuel brut de (salaire horaire × la durée mensuelle de travail applicable) € pour un horaire hebdomadaire correspondant à (heures).

Si le salarié travaille au-delà de la durée légale du travail, remplacer par :

Votre horaire de travail inclut des heures supplémentaires. Ainsi, vous devrez effectuer en moyenne heures de travail hebdomadaires, soit heures supplémentaires par semaine en moyenne.

Pour vous permettre de recevoir une rémunération régulière d'un mois sur l'autre, votre rémunération tiendra compte de la majoration pour heures supplémentaires et sera calculée de la manière suivante :

- Salaire mensuel brut de €, correspondant au salaire de base × coefficient de majoration pour un horaire hebdomadaire moyen de heures.

Obs : salaire horaire × coefficient de majoration. Pour le montant du coefficient, voir l'étude Heures supplémentaires.

Les heures effectuées au-delà de cet horaire minimum seront rémunérées en plus au taux du salaire horaire de base.

Si le salarié est un non-cadre soumis au forfait annuel en heures, remplacer par :

Obs : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 7.

En qualité de (préciser les fonctions exercées en référence à l'accord collectif)

et compte tenu du fait que les horaires de travail de (prénom) B (nom) ne peuvent être prédéterminés en raison des conditions d'exercice de sa mission : (préciser la mission du salarié) et compte tenu du degré d'autonomie : (préciser ce degré d'autonomie) dont (prénom) B (nom) dispose dans l'organisation de son emploi du temps,

..... (prénom) B (nom) sera soumis à un calcul de la durée du travail selon un forfait annuel exprimé en heures dans les conditions prévues par l'accord d'aménagement du temps de travail conclu le (date).

Par conséquent, la durée annuelle de travail de (prénom) B (nom) est fixée à (nombre) heures (durée annuelle figurant dans l'accord collectif) l'année de référence s'entendant du (date) au (date).

..... (prénom) B (nom) gèrera son temps de travail sur l'année dans les limites (légales ou conventionnelles) maximales journalières ou hebdomadaires.

En contrepartie de la mission qui lui a été confiée, (prénom) B (nom) percevra une rémunération annuelle brute forfaitaire de correspondant à l'horaire annuel maximal de travail fixé au présent contrat.

Obs : somme au moins égale au salaire minimum conventionnel applicable dans l'entreprise + majorations dues au titre des heures supplémentaires + indemnisation des congés payés et des jours fériés.

Cette rémunération sera versée par douzième.

Seules les heures effectuées au-delà de la durée annuelle du travail prévue au présent contrat ouvrent droit à un complément de rémunération selon le régime des heures supplémentaires.

➡ Ajouter éventuellement une clause relative à la prime de 13e mois : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 36.

➡ Ajouter éventuellement une clause relative à la révision de salaires : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 35.

Lieu du travail

- Si le salarié est affecté à un lieu défini, indiquer :
Vous exercerez vos fonctions à (lieu).
- Si le salarié est affecté au siège social, indiquer :
Vous travaillerez au siège de la société actuellement situé à (lieu).
- Si le salarié est affecté à un établissement, remplacer par :
Vous travaillerez dans notre établissement de (lieu).
- Si le salarié est affecté dans plusieurs établissements, remplacer par :
Vous exercerez vos fonctions dans les différents établissements énumérés ci-après :

Conditions particulières

- ▣ Ajouter éventuellement une clause de mobilité : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 18.
- ▣ Ajouter éventuellement une clause sur le logement de fonction : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 14.

- ▣ Ajouter éventuellement une clause sur le logement de fonction : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 15.
- ▣ Ajouter éventuellement une clause de remboursement de frais : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 26.
- ▣ Ajouter éventuellement une clause de remboursement de frais : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 27.
- ▣ Ajouter éventuellement une clause de non-concurrence : voir, sous la rubrique Clauses du contrat, formule 20.

Fait à (lieu), le (date)
en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

L'employeur

..... (lu et approuvé)

Signature

Le salarié

..... (lu et approuvé)

Signature